

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR UNE INSTALLATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE À SAUJON

(17)  
CHARENTE MARITIME

Vous souhaitez vous lancer dans la production de fruits et légumes sur le territoire de Royan Atlantique



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) recherche un ou plusieurs porteurs de projets motivés pour développer une activité agricole.



## CONTEXTE

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CARA lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le but de **sélectionner un producteur, ou un collectif de producteurs, en recherche de terres pour s'installer ou se développer.**

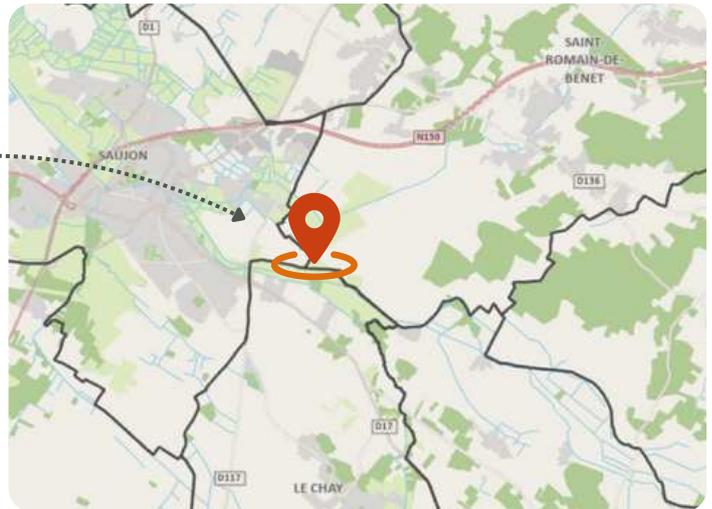
L'objectif du PAT est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant des productions de qualité et une alimentation saine et locale pour tous. L'accent est notamment mis sur le développement de l'offre en produits locaux en facilitant de nouvelles installations, en soutenant les projets de développement et la vente en circuits de proximité, et en accompagnant les initiatives collectives.

Historiquement, la CARA a mis à disposition un site pour un espace-test agricole dédié au maraîchage biologique. Suite à cette expérience, et afin de mieux accompagner les porteurs de projet, nous avons décidé de faire évoluer notre approche. Nous souhaitons aujourd'hui transformer ce site en une véritable éco-ferme, ayant une double vocation : **produire des fruits et légumes biologiques en pérennisant au moins un producteur (objet de cet appel à manifestation d'intérêt)** et sensibiliser le public à l'agriculture et à l'environnement dans le cadre d'une régie agricole (projet encore à l'étude par la collectivité).



## LOCALISATION

L'exploitation de 4 hectares est située chemin des serres sur les communes de Le Chay, Saint-Romain-de-Benet et Saujon. Le site longe le canal de la Seudre et est entouré d'exploitations en agriculture biologique et d'espaces boisés, offrant un cadre propice à une agriculture respectueuse de l'environnement.



## MOYENS MIS À DISPOSITION & ÉQUIPEMENTS

Pour déployer son activité, le producteur ou le collectif de producteurs se verra confier des moyens de production à usage exclusif (cf. annexe 1 – plan du site) :

- Surfaces de plein champ d'environ 1 hectare dont 532 m<sup>2</sup> de culture sous tunnel
- Serre double parois gonflable de 1200 m<sup>2</sup>
- Parc matériel polyvalent incluant outils de travail du sol, semis et entretien (cf. annexe 2 - liste du matériel)

Et d'autres moyens de production seront à usage partagé :

- Serre pépinière pour la production de plants de 422 m<sup>2</sup>
- Matériel motorisé : tracteur de 37cv et ses outils (chargeur frontal ; fraise arrière ; gyrobroyeur ; benne ; canadien) ainsi qu'un motoculteur.
- Système d'irrigation complet (forage, pompe, réseau d'irrigation en goutte à goutte et aspersion avec programmation)
- Bâtiment de stockage de 90 m<sup>2</sup>
- Un local de repos (préfabriqué) avec toilettes sèches



## PRODUCTIONS POSSIBLES

- Production principale : Maraîchage en agriculture biologique.
- Productions secondaires possibles : fruits, plantes aromatiques, production de graines et de plants, myciculture ou petit élevage complémentaire (poules pondeuses, abeilles...).



## CONDITIONS D'INSTALLATION

Une convention sera proposée pour une durée de 2 ans avant de s'engager sur un bail rural environnemental.

Le loyer sera calculé en fonction des surfaces allouées et des barèmes du fermage en vigueur (101,78 €/ha pour les terres ; 0,75 €/m<sup>2</sup> pour les tunnels et 1,83 €/m<sup>2</sup> pour la serre double parois gonflable) auxquels s'ajouteront un forfait pour l'usage des espaces communs et du matériel partagé.

La convention prévoit des clauses environnementales impliquant de :

- Se conformer au cahier des charges de l'agriculture biologique
- Maintenir et entretenir les haies

A noter : Des travaux d'aménagement sont prévus sur l'espace "Zone projet" (cf. annexe 1 - plan du site). Ils devront permettre d'améliorer les conditions d'accueil en proposant une zone tertiaire (sanitaires/vestiaires/bureaux), une zone de stockage (froides et tempérées) avec un espace de lavage des légumes et un espace pour le matériel agricole. Un avenant à la convention sera proposé lorsque ces aménagements seront réalisés.



## PROFIL RECHERCHÉ / CRITÈRES DE SÉLECTION

Peuvent candidater, de façon individuelle ou collective, les porteurs de projets ayant le statut d'agriculteur (affiliation à la Mutualité Sociale Agricole, diplôme agricole) ou en voie de l'obtenir (jeune agriculteur en parcours d'installation) et présentant :

Une expérience terrain significative en production ;

Une forte motivation à entreprendre, une autonomie et une capacité à s'intégrer dans le tissu local ;

Une activité agricole avec une finalité nourricière ;

Un engagement dans une démarche d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement (à minima être certifié agriculture biologique) ;

Des débouchés commerciaux majoritairement en circuits courts de proximité (maximum un intermédiaire).

Les projets collectifs seront valorisés, quel que soit le montage (entraide, association, salariat...).



## COMMENT POSTULER ?

Le candidat devra compléter le dossier de candidature et joindre les éléments suivants :

- CV
- Plan d'assolement : programmation de l'implantation de vos productions et de leur succession sur une année
- Toute annexe à même d'enrichir la compréhension du projet

**Les éléments sont à envoyer avant le 10 septembre 2025** par mail à l'adresse suivante : [developpement.economique@agglo-royan.fr](mailto:developpement.economique@agglo-royan.fr)

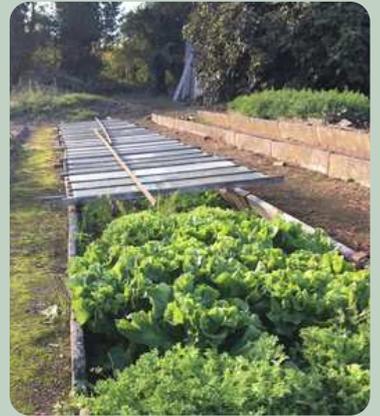
Afin de faciliter la prise de connaissance des lieux par les candidats intéressés, une visite sera organisée le **25 août 2025**. Ce moment sera aussi l'opportunité de rencontrer d'autres porteurs de projets et trouver des synergies si une candidature collective est envisagée.

La sélection des candidats se fera le **15 septembre 2025** par un jury composé de 9 élus locaux (ambassadeurs du PAT) et d'un technicien agricole.

A l'issue du jury, la candidature et la convention de mise à disposition devra être approuvée en conseil communautaire le 26 septembre 2025 pour une entrée sur site à partir du 16 octobre 2025.



Pour toute information concernant cette offre, vous pouvez contacter le service agriculture & alimentation par mail à l'adresse [developpement.economique@agglo-royan.fr](mailto:developpement.economique@agglo-royan.fr) ou par téléphone au 05 46 22 19 19.





## ANNEXE 2

---

### LISTE DU MATÉRIEL

- Râteau jardin 16D 470mm
- Grattoir acier 16cm 1,50m Polet
- Croc 4D 26cm 1,30m
- Bêche SENLIS 280/180 Mbois
- Fourche à fumier 4D 1,30m
- Pulvérisateur Cosmos 18
- Brouette maraîchère 120 RG PRO
- 10 caisses 60L gris
- 10 caisses 30L rouge
- Houe maraichère double
- Paire de dents Lelièvre
- Roue sarcleuse
- Brouette Aktiv premium